

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA

MOSTAGANEM



N°

26

DATE

30.04.2024

Pour le Bien du Football
Il faut toujours

- ✓ Jouer pour gagner
- ✓ Jouer avec sportivité
- ✓ Observer les lois du jeu
- ✓ Respecter les adversaires, les arbitres les coéquipiers et les spectateurs
- ✓ Accepter la défaite avec dignité
- ✓ Promouvoir les intérêts du football
- ✓ Rejeter la corruption, la drogue, le racisme, la violence et autres menaces pour notre sport
- ✓ Aider les autres à résister aux tentatives de corruption
- ✓ Dénoncer les personnes qui essaient de porter préjudice à notre sport
- ✓ Honorer les personnes qui défendent la réputation du football

TÉL ET FAX : 045.41.31.41

Email : lfwmosta@gmail.com

Site Internet : www.lfwmosta.com

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N° 25 SEANCE DU : 28.04.2024

- PRESIDENCE DE MONSIEUR **BOUSHABA AHMED**
- HAMCHERIF Abed.....SECRETARE

ORDRE DU JOUR

1. **Courrier**
2. **Audience**
3. **Traitement des affaires.**

AMENDES

ARTICLE 133 SENIORS

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure liée au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

ARTICLE 109 JEUNES

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

ARTICLE 135 : PÉRIODE DE RECHERCHES

Les périodes de recherches sur la suspension antérieure d'un joueur, sont limitées à la saison en cours et la saison précédente à l'exception des sanctions à temps qui sont limitées aux deux (02) saisons précédant la saison en cours.

A la fin de chaque saison sportive, la ligue est tenue à titre déclaratif de publier dans le bulletin officiel et sur le site internet la liste des membres (joueurs, dirigeants, clubs et stades) suspendus et le reliquat restant à purger. La liste des suspendus est communiquée à la FAF et à toutes les ligues

ARTICLE 142: RESPONSABILITE DU DECOMPTE DES SANCTIONS

Le décompte des sanctions, avertissement ou autres relèves de la seule responsabilité des clubs.

1. **Courrier :**

➤ B.O. N°25 LFWMOSTAGANEM.....Remerciements

2. **Affaires à traiter**

I. REGLEMENTS ET QUALIFICATIONS

AFFAIRE N°110/

RENCONTRE : WM / ARBK DU : 20.04.2024 CATEGORIE : U19/U17/U15/

Parties non jouées.

- **Vu les feuilles de matchs,**
- **Vu le rapport de l'arbitre.**

Attendu : que le directeur de jeu signale dans les feuilles de matchs et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre opposant : WMostaganem / ARBKheir Eddine catégorie : U19/U17/U15 du 20.04.2024 au stade de MESRA suite à l'absence des équipes : U19/U17/U15 du club : ARBKHEIR EDDINE et cela malgré le laps de temps règlementaire accordé.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

Matches perdus par pénalité aux équipes : U19 / U17 et U15 de l'ARBKHEIR EDDINE tout en attribuant le gain du match aux équipes : U19 / U17 et U15 du club : W. MOSTAGANEM sur le score de trois (03) buts à zéro (00) et transmet le dossier à la commission compétente.

AFFAIRE N°111/

Au sujet du troisième forfait du club : IRBSAF-SAF CATEGORIE : U17/

Attendu : que le club IRBSAF-SAF enregistre son troisième forfait délibéré de la catégorie U17 au cours de la saison sportive : 2023/2024 des rencontres non jouées suite aux absences répétées de la catégorie U17 sur les terrains suivants :

- Stade SOUR DU 20.01.2024 CONTRE ESBELATTAR1^{er} MATCH
- STADE MANSOURAH DU 03.02.2024 CONTRE CRBTOUAH.....2^{ème} MATCH
- STADE OUED.EL. KHEIR DU 13.04.2024 CONTRE CRBTOUAH PHASE RETOUR...3^{ème} MATCH.

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

Défalcation d'un point à l'équipe senior du club IRBSAF-SAF de la division Pré-Honneur.

Une amende de quinze mille dinars (15000 DA) infligée au club IRBSAF-SAF et transmet le dossier à la commission compétente CIR n°004 DU 15.11.2023.

AFFAIRE N°112/

Au sujet du troisième forfait du club : O.M. MOSTAGANEM CATEGORIE : U15/

Attendu : que le club O. MOSTAGANEM enregistre son troisième forfait délibéré de la catégorie U15 au cours de la saison sportive : 2023/2024 des rencontres non jouées suite aux absences répétées de la catégorie U15 sur les terrains suivants :

- Stade MESRA DU 17.02.2024 CONTRE UGSA SIDI ALI1^{er} MATCH
- STADE MESRA DU 08.03.2024 CONTRE W. MOSTAGANEM.....2^{ème} MATCH
- STADE STIDIA DU 13.04.2024 CONTRE CSANSALAMANDRE.....3^{ème} MATCH.

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

Une amende de quinze mille dinars (15000 DA) infligée au club : O. MOSTAGANEM CIR n°004 DU 15.11.2023.

AFFAIRE N°113/

Au sujet du troisième forfait du club : CRBTOUAHRIA CATEGORIE : U19 / U17 ET U15

Attendu : que le club CRBTOUAHRIA enregistre son troisième forfait délibéré de la catégorie U19 / U17 ET U15 au cours de la saison sportive : 2023/2024 des rencontres non jouées suite aux absences répétées de ses trois catégories sur les terrains suivants :

- Stade MANSOURAH DU 24.02.2024 CONTRE HRBMANSOURAH1^{er} MATCH
- STADE BENYAHY DU 23.03.2024 CONTRE ASAMOSTAGANEM.....2^{ème} MATCH
- STADE MANSOURAH DU 27.03.2024 CONTRE NARENARO.....3^{ème} MATCH.

Par ces motifs la Commission de discipline décide :

Une amende de quarante cinq mille dinars (45000 DA) infligée au club CRBTOUAHRIA CIR n°004 DU 15.11.2023.

II. DISCIPLINE

ANNULATION AFFAIRE N°213 B.O. N°22 SU 04.04.2024 SUR CAS DISCIPLINAIRE

Attendu : que le club : NARE ENARO établi son recours au sujet de l'affaire n°213 BO N°22 DU : 04.04.2024 concernant la sanction infligée au Président du club : NARE Mr BENTATA Touati.

Attendu : que suite à l'audience du Président du NARE ENARO et de l'arbitre directeur de la rencontre : ASAM/NARE des catégories jeunes du : 30.03.2024.

Attendu : que le directeur de jeu établi un rapport complémentaire en date du : 28.04.2024 mentionnant le non accès à la main courante du Président sur erreur portée sur la feuille de match par le Secrétaire du club.

Par ces motifs la Commission de Recours décide :

Annulation de la sanction d'une année de suspension ferme et de l'amende de : (40.000DA) quarante mille dinars infligée au Président du club : NARE ENARO Mr BENTATA TOUATI

DIVISION HONNEUR SENIORS/ PLAY OFF/

AFFAIRE N°217 RENCONTRE : CRBOB / IRBEH SENIORS DU :27.04.2024

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
HAMIANI	LADJEL	J0576	22	IRBEH	JOUEUR AVERTI = CAS-AVERTISSEMENT
MERBAH	ABDELLAH	J0514	08	IRBEH	JOUEUR AVERTI = CAS-AVERTISSEMENT
KRADRA	ISMAIL	J0524	09	IRBEH	JOUEUR AVERTI = CAS-AVERTISSEMENT
NOUARI	MED EL ARBI	J0550	39	IRBEH	JOUEUR AVERTI = CAS-AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS

DIRIGEANTS AVERTIS POUR CONTESTATION DE DECISION :

-BELGUEBLI MOHAMED ENTRAINEUR CRBOB CNI 100875167= CONSTATION DE DECISION :
AMENDE DE CINQ MILLE DINARS (5000 DA) CIR N°002 DU 09.11.2023

BOUAZIZ ABDELATIF : ENTRAINEUR ADJOINT - CRBOB P.C. 11/391 = CONTESTATION DE ECISION :
AMENDE DE CINQ MILLE DINARS (5000 DA) CIR n°002 DU 09.11.2023

AFFAIRE N°218 RENCONTRE : IRBF / NRBS SENIOR DU 27.04.2024

NOM	PRENOM	N°LIC	DOSSARD	CLUB	SANCTIONS
DJEROUROU	MED AYOUB	J0554	11	IRBF	JOUEUR AVERTI = CAS-AVERTISSEMENT
HATTOU	ABDELATIF	J0207	13	IRBF	JOUEUR AVERTI = CAS-AVERTISSEMENT
TOUAF	MED MANSOUR	J2295	24	IRBF	JOUEUR AVERTI = CAS-AVERTISSEMENT
BENCHENNI	DJELLOUL	J0584	06	NRBS	JOUEUR AVERTI = CAS-AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS

ABSENCE ENTRAINEUR DE L'EQUIPE IRBFornaka :

UNE AMENDE DE (30.000 DA) TRENTE MILLE DINARS INFLIGE AU CLUB IRBF FORNAKA DISPOSITION REGLEMENTAIRE 2023/2024/

Séance levée à 16H00

LE PRESIDENT
Mr. BOUSHABA Ahmed

LE SECRETAIRE
Mr. HAMCHERIF Abed

COMMISSION D'ORGANISATION SPORTIVE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°22 SEANCE DU : 28.04 .2024/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... MESSAOUDENE Touati
- BELKAIUS HICHAM.....SECRETARE
- SADJI TOUTA.....MEMBRE

ORDRE DU JOUR

1. COURRIER.
2. RESULTATS TECHNIQUES PLAY OFF DIVISION HONNEUR
3. RESULTATS TECHNIQUES JEUNES CATEGORIES.
4. CLASSEMENT PLAY OFF DIVISION HONNEUR SENIORS
5. CLASSEMENT FINAL DIVISION PRE-HONNEUR
6. PROGRAMMATION PLAY OFF DIVISION HONNEUR

1.Courrier :

- ✓ BO N°25 LFWMOSTAGANEM.....Remerciements

2.Résultats Techniques PLAY OFF

DIVISION HONNEUR SENIORS

2ème JOURNEE DU SAMEDI : 27.04.2024/

RENCONTRES	SCORES-TEMPS REGLEMNTAIRE
IRBF / NRBS	02/01
CRBOB / IRBEH	01/02

3.RESULTATS TECHNIQUES JEUNES CATÉGORIES

MATCHS RETARDS GROUPE.D.

DATES	JOURNEE	RENCONTRE	U17
26.04.2024	10ème JOURNEE	OM / UGSA	00/02

.....

4. CLASSEMENT PLAY OFF

DIVISION HONNEUR SENIORS PLAY OFF

2^{ème} JOURNEE DU : 27.04.2024/

TIRS AU BUT

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DB	BP	BC	DB	OBSERVATION
01	IRBEH	05	02	01	01	00	02	01	+01	05	04	+01	1 ^{ere} Jée /IRBEH/IRBF : 00/00 Tirs au But : 05/04 2 ^{ème} Jée : CRBOB/IRBEH 01 / 02 3 ^{ème} Jée le 1 ^{er} .05.2024
02	IRBF	04	02	01	01	00	02	01	+01	04	05	-01	1 ^{ere} Jée /IRBEH/IRBF : 00/00 Tirs au But : 05/04. 2 ^{ème} Jée : IRBF/NRBS 02 / 01 3 ^{ème} Jée le 1 ^{er} .05.2024
03	NRBS	03	02	01	00	01	06	05	+01	////	////	////	1 ^{ere} Jée NRBS/CRBOB 05/03. 2 ^{ème} Jée : IRBF/NRBS 02 / 01 3 ^{ème} Jée le 1 ^{er} .05.2024
04	CRBOB	00	02	00	00	02	04	07	-03	////	////	///	1 ^{ere} Jée NRBS / CRBOB 05/03. 2 ^{ème} Jée : IRBF/NRBS 02 / 01 3 ^{ème} Jée le 1 ^{er} .05.2024

CE CLASSEMENT EST ETABLI SELON LES REGLEMENTS DU PLAY OFF ET SOUS TOUTES RESERVES

5. CLASSEMENT FINAL DIVISION PRE-HONNEUR

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DB	OBSERVATIONS
01	FCBACHAACHA	44	18	14	02	02	50	17	+33	
02	ESBELATTAR	35	18	09	08	01	60	21	+39	
03	WMOSTAGANEM	34	18	11	04	03	43	20	+23	Défalcation de 03points MPPP
04	GRBSOUAFLIA	34	18	09	07	02	34	17	+17	
05	IRBSAF-SAF	34	18	10	05	03	43	19	+24	Défalcation de 01point 3 ^{ème} FORFAIT U17
06	JSACHASTA	19	18	07	04	07	28	32	-04	Défalcation de 06 points MPPP
07	ASAMOSTAGANEM	10	18	02	04	12	20	58	-38	
08	ELSBACHAACHA	05	18	01	03	14	14	64	-50	Défalcation de 01point NPA
09	CRBTAZGAIT	02	18	02	03	13	22	51	-29	Défalcation de 03points MPPP et 04 point pour NPA

6.PROGRAMMATION

RENCONTRES PLAY OFF

MERCREDI : 01.05.2024/

JOURNEE	STADES	RENCONTRES	HORAIRES
3 ^{ème}	ABDELMALEK RAMDANE	IRBEH / NRBS	15H00
JOURNEE	BENSLIMANE	IRBF / CRBOB	15H00

SEANCE LEVÉE A 16H00

LE PRESIDENT

Mr. T. MESSAOUEDENE

LE SECRETAIRE

Mr. H. BELKAIIOUS

COMMISSION D'ARBITRAGE WILAYA

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°10 SEANCE DU :28 .04 .2024/

- PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... YAGOUB MOKHTAR
- BENAKOU NASREDINE.....SECRETARE
- ABED ABDELHAK.....FORMATEUR
- KRADIA KADDA.....FORMATEUR

ORDRE DU JOUR

1.COURRIER

2.FORMATION

3.DESIGNATION

1. COURRIER LOFA :

- Désignation du : 26 ET 27.04.2024 SENIORS ET JEUNES.....PRIS NOTE.

2.FORMATION :

- Cours pour l'ensemble des arbitres.

3. DESIGNATION :

- Désignation des arbitres de Région et Wilaya

SEANCE LEVEE A 16H00

LE PRESIDENT

Mr YAGOUB Mokhtar

LE SECRETAIRE

Mr BENAKOU Nasredine